Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry-Courcouronnes, le 10 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'hébergement des femmes victimes de violences et de leurs enfants en Essonne

En Essonne, 269 places d'hébergement sont réservées pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Deux structures disposent de places dédiées aux femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants :

- un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 103 places géré par l'association Communauté jeunesse établissement Femme Solidarité 91, basé à Ris-Orangis, avec. Cet établissement a une ligne d'écoute et un accueil sur place, afin d'accompagner des femmes victimes de violences qui ne sont pas hébergées par l'association et une domiciliation spécialisée ;
- un centre d'hébergement de 76 places géré par l'association LEA, basée à Yerres. La majorité de ces places sont mises à disposition par les communes du Val d'Yerres et Val de Seine, avec un accompagnement de l'association.

Deux autres structures accueillent également des femmes victimes de violences :

- un centre d'hébergement et de réinsertion social, dans l'arrondissement de Palaiseau, spécialisé dans l'accueil de femmes avec ou sans enfant, victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, avec 75 places, majoritairement attribuées à des femmes victimes de violences (72% en 2018) ;
- une résidence sociale de l'Association pour l'Insertion Sociale et l'Habitat, dans l'arrondissement de Palaiseau, dont cinq de ses logements sont réservés aux femmes victimes de violences conjugales, accompagnées par l'association Paroles de Femmes Le Relais.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Ombeline QUÉLARD, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel ombeline.quelard@essonne.gouv.fr

@PREFET91

prefet.delessonne

La durée moyenne d'occupation de ces hébergements peut varier de quelques mois à environ deux ans, en fonction de la capacité des femmes à occuper un logement en autonomie, ainsi que de leurs ressources.

Une convention, signée en août 2018, entre la préfecture, le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), qui reçoit les appels au 115, et les associations Femmes Solidarité 91, LEA, Les Buissonnets et AISH (Association pour l'Insertion Sociale et l'Habitat) permet de formaliser la collaboration sur la prise en charge de ces publics spécifiques et de garantir la continuité des parcours des femmes victimes de violences.

Le personnel du SIAO, écoutants et intervenants sociaux, ont tous suivi une sensibilisation sur les violences conjugales en 2018, afin de mieux identifier les victimes dès le premier appel.

Par ailleurs, en cas d'extrême urgence, la police et la gendarmerie disposent de quelques places pour mettre les victimes à l'abri pour une nuit. En 2018, 35 femmes et leurs enfants ont bénéficié de ce dispositif.